



SNUipp-FSU67

SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



Strasbourg le 29 Septembre 2011

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons été contactés par des collègues voulant s'inscrire aux animations pédagogiques, et qui ont constaté qu'une nouvelle clause avait été ajoutée sur le serveur « Circon'script ».

L'inscription aux animations est impossible sans validation et acceptation de cette clause.

Il s'agit pour l'enseignant de donner son accord à la constitution d'un fichier informatique le concernant, fichier qui constituerait « un historique permanent » contenant « l'ensemble ou une partie des animations auxquelles [l'enseignant] a réellement participé au fil des années et qui pourrait être consulté par l'inspecteur de circonscription ».

Cette disposition nous choque et nous alerte à plusieurs titres :

- il nous paraît inconcevable pour les enseignants de donner leur accord à une disposition dont on ne connaît ni les tenants ni les aboutissants ;
- cette disposition n'a fait l'objet d'aucune présentation ni aux représentants du personnel ni aux enseignants ;
- elle nous semble constituer une atteinte grave aux libertés individuelles concernant la participation aux réunions d'informations syndicales ;
- la mise en place d'un historique des parcours de formation des enseignants relève du fichage des personnels et d'une gestion managériale alors même que le nombre d'animations « obligatoires » augmente et que l'accès aux animations « optionnelles » peut être refusé sous prétexte d'un manque de place.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous apporter les précisions suivantes :

- 1- De quel type de fichier s'agit-il ?
- 2- Des instructions nationales ont-elles été données ou s'agit-il à nouveau d'une expérimentation départementale ?
- 3- Ce fichier a-t-il fait l'objet d'une déclaration à la CNIL ? A-t-il reçu une réponse positive ?
- 4- Quelles garanties pouvez vous apporter aux enseignants du Bas-Rhin, si ce fichier était mis en place, par rapport au respect de leurs libertés individuelles ?

Dans l'attente de vos réponses, nous invitons les collègues à ne pas renseigner cet outil.

Veillez croire, monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre dévouement au service public d'éducation.

Virginie Solunto
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 67